

# LA GAZETTE DES QUATRE SAISONS

N°28 Mai 2020

## FOCUS : AGIR A MON ECHELLE



### Qu'est ce que c'est ?

1 an de travail fourni par 60 ONG (dont pour les plus connues Greenpeace, France Nature Environnement, Colibris, Secours Catholique, Terre de Liens, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Emmaüs etc.)

+ 1 comité d'experts

+ consultation citoyenne réunissant plus de 20 000 votes

= [guide pour la transition = 32 mesures pour les communes de demain](#)

Si vous êtes convaincus que l'échelle locale est **incontournable et primordiale** pour la **transition écologique, sociale et démocratique**, vous pouvez vous saisir de ce guide et rejoindre un collectif local pour interpeller les élu.e.s (et futur.e.s élu.e.s) locaux.

Les 32 mesures présentées sont basées sur **3 principes transversaux** qui fondent le Pacte :

- # Principe A : sensibilisation et formation à la transition
- # Principe B : co-construction des politiques locales
- # Principe C : intégration des impacts à longs termes et de l'urgence climatique et sociales

Les 32 mesures se déclinent en différents domaines : [climat et biodiversité](#) / [justice sociale et solidarité](#) / [démocratie et citoyenneté](#) ou encore [économie](#) et s'accompagnent de fiches techniques détaillées intégrant des retours d'expériences de communes ayant déjà mis en place certaines mesures et proposant des contre-arguments aux idées-reçues.

Dans chaque commune, le collectif d'habitants définit ses priorités et sensibilisent les candidat.e.s ; ces dernier.e.s, s'ils (elles) le souhaitent, sont ensuite invité.e.s à rejoindre la dynamique en signant le pacte. Le collectif d'habitants s'engage ensuite à suivre et accompagner les élu.e.s dans la mise en œuvre de leurs engagements, tout au long des mandats.

Etant donnée la pandémie, la mise en place du confinement et le report du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales qui s'en est suivi, le travail d'interpellation des candidat.e.s à la municipalité de Melun n'a pas pu se poursuivre **mais il est justement temps de le faire dans cet entre-deux.**

**La situation de crise actuelle révèle à quel point nos systèmes sont vulnérables et qu'il est absolument nécessaire d'organiser sans tarder la résilience de nos territoires** (dans les domaines alimentaires, de l'eau, des énergies etc.). Le Pacte peut en constituer un des moyens.

Pour plus d'informations et/ou rejoindre la dynamique :

<https://www.pacte-transition.org/#pacte>

Ou directement écrire à l'équipe locale : [pacte-77000@listes.transition-citoyenne.org](mailto:pacte-77000@listes.transition-citoyenne.org) (Marion J. de l'AMAP : 06 75 87 18 45).

# Le mouvement Terre de Liens



## Finalités de Terre de Liens

**Casser la spéculation foncière**  
(terres sorties définitivement du marché)

**Développer une responsabilité collective pour la préservation de la terre**  
(ré-implication société civile+collectivités locales autour des questions agricoles et aménagement territoire)

**Changer le rapport à la propriété foncière**  
(être locataire plutôt que s'endetter pour être propriétaire)

**Stimuler la citoyenneté économique**  
(investissements dédiés+ dons)

**Relocaliser une partie de la production agricole**  
(circuits courts)

**Favoriser l'installation d'une agriculture écologiquement soutenable et socialement responsable**  
(paysanne, bio, biodynamique)



Le mouvement Terre de Liens (TDL) s'appuie sur 3 piliers :

Un réseau associatif (l'AMAP en est membre) mobilisé partout en France pour accompagner les paysans et paysannes à accéder à la terre, et rassembler le public autour des enjeux fonciers et agricoles.

Une foncière, entreprise d'investissement solidaire ouverte aux citoyens, qui permet à chacun de diriger son épargne vers l'acquisition de biens agricoles mis à disposition des paysans dans le cadre d'un bail rural-environnemental.

Une fondation, habilitée à recevoir donations, subventions, legs.

En Seine et Marne, deux fermes ont été acquises :

A Villenaux la Petite, TDL a mis 74 ha en polyculture, élevage et maraîchage, à disposition d'une coopérative comprenant 8 actifs (maraîchage biologique, boulangerie paysanne, laiterie caprine).

Et à Lumigny, sur 38 ha, huiles et farines bio, ainsi que plantes aromatiques et médicinales sont produites.

En ces deux endroits, des visites et formations existent.

Par ailleurs, TDL et la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique ont développé un outil web (« [www.parcel-app.org](http://www.parcel-app.org) ») ludique et entièrement ouvert au public. PARCEL offre la possibilité d'estimer les effets de différents types de relocalisation de productions alimentaires sur un territoire et/ou une population donnés. En apportant des estimations sur les surfaces agricoles nécessaires, les emplois générés et les différents impacts environnementaux, PARCEL rappelle les implications écosystémiques de l'agriculture et décloisonne le débat public.

Ainsi, « la Gazette » a appliqué ce programme à la totalité de la population de Melun. Les tableaux ci-dessous montrent les résultats, dans la situation où toute l'alimentation nécessaire est « relocalisée ». La première ligne résume les surfaces agricoles et les emplois nécessaires à cette relocalisation, sur la base du mode d'alimentation actuel. Les deux autres envisagent une alimentation différente (du point de vue de la part du bio et de produits animaux), et en estiment les effets sur les surfaces agricoles, les emplois, et, comparativement, les impacts écologiques :

% de bio dans l'alimentation relocalisée	Part de produits animaux	Surfaces agricoles nécessaires					Emplois agricoles				
		Total (ha)	légumes	fruits	céréales	élevage	Total	légumes	fruits	céréales	élevage
4% (actuel)	actuel	15.000	150	150	1.200	13.500	440	40	25	9	366
25%	moins 25%	12.000	600	480	1.700	9.200	460	90	65	10	295
50%	moins 50%	9.600	770	670	2.500	5.700	450	140	80	20	210

% de bio dans l'alimentation relocalisée	Part de produits animaux	Impacts écologiques				
		émissions de gaz à effet de serre (par personne)	destruction d'espèces (par hectare)	déforestation importée (par personne)	utilisation d'eau (par personne)	pollution de l'eau (par personne)
4% (actuel)	actuel					
25%	moins 25%	moins 32%	moins 14%	moins 31%	moins 17%	moins 32%
50%	moins 50%	moins 50%	moins 22%	moins 57%	moins 30%	moins 54%

(rédaction, m.j. et p.s.)